RÉGIE REMONTÉES MÉCANIQUES RÉALLON

CHARTE RÉALLON RESPONSABLE



NOTRE ENGAGEMENT

RÉALLON S'ENGAGE DANS LA DEMARCHE FLOCON VERT POUR UNE MONTAGNE DURABLE ET RESPONSABLE

Repenser son mode de consommation est un moyen simple d'agir pour le bien de la planète. Dans ce sens, la Régie des Remontées Mécaniques s'engage volontairement et durablement dans une démarche éco-responsable.
Le respect des autres et de l'environnement sont des valeurs que nous souhaitons promouvoir au maximum, ce qui implique de les étendre à toute la station et à l'ensemble des acteurs présents.
Nous espérons que vous partagerez cette ambition, afin de réduire au mieux les impacts de notre activité sur la nature et ainsi œuvrer à la pérennité de notre territoire. Pour vous aider et vous orienter, nous avons créé cette charte éco-responsable, qui se veut à la fois un guide et un engagement.



MODALITÉS

DURÉE

Cette charte est conclue pour une durée de trois an, et est tacitement reconduite annuellement. Le signataire s'engage à la respecter, selon les engagements communs à tous, ainsi que ceux correspondant à sa catégorie professionnelle (si celle-ci est existante). Les personnes ne souhaitant plus être adhérentes devront en aviser la Régie des Remontées Mécaniques et ne pourront plus utiliser la communication de ***Réallon Responsable***.

COMMUNICATION

Adhérer à ***Réallon Responsable***, c'est aussi bénéficier d'une communication forte sur le site de la station et pendant certains de nos évènements. Vous êtes recensé comme un professionnel engagé de la station et pouvez utiliser le logo Réallon Responsable qui permettra aux visiteurs de vous identifier facilement.

EXCLUSION

La Régie des Remontées Mécaniques peut exclure l'entreprise adhérente à Réallon Responsable sans délai ni indemnité dans les cas suivants :

- Non-respect des conditions d'admissions de la présente charte

Toute exclusion entraîne l'impossibilité des entreprises de bénéficier et d'utiliser la communication de ***Réallon Responsable***.

CONDITIONS D'ADMISSSION

POUR L'ENSEMBLE DES PROFESSIONS

Tous les adhérents intègrent le réseau de ***Réallon Responsable*** en fonction de l'application des critères énumérés ci-après, différenciés par leurs caractères obligatoires ou recommandés.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Être en conformité avec la réglementation en vigueur (ERP, hygiène, sécurité, tourisme)
- Avoir souscrit à une assurance couvrant les risques liés à l'accueil du public et environnementaux
- Garantir un accueil chaleureux et de qualité : affichage des jours et horaires d'ouverture et les respecter, indiquer les tarifs, être identifié géographiquement, disposer d'un membre du personnel connaissant les rudiments d'accueil en anglais
- Faire le tri sélectif et proposer des poubelles de tri aux clients

- Inciter à une consommation responsable
- Mettre en valeur les spécialités locales (affiches, fiches informatives, dépliants producteurs, photographies ...)
- Favoriser l'approvisionnement en circuit court (vente directe producteur consommateur ou avec un intermédiaire) ou circuit de proximité (produit ayant parcouru moins de 150 km)
- Ne pas utiliser et proposer de sacs ou produits à usage unique en plastique même biosourcés ou recyclables

- S'engager à respecter au moins un critère ci-dessous concernant ses fournisseurs :
  - ☐ Prendre contact avec ses fournisseurs pour que les produits soient moins emballés
  - ☐ Prendre contact avec ses fournisseurs pour que l'emballage des produits soit consigné
  - ☐ Regrouper ses commandes (dans le temps ou avec d'autres professionnels)
- Couper ses appareils en veille en quittant l'entreprise
- S'engager à respecter tous les critères ci-dessous concernant le chauffage et la climatisation
  - ☐ Baisser le chauffage ou la climatisation la nuit en quittant l'entreprise
  - ☐ Avoir une température intérieure avoisinant les 19°
  - ☐ En cas de forte chaleur : Limiter la différence de température à 4°C entre l'intérieur et l'extérieur
- Supprimer l'éclairage nocturne conformément à la loi (vitrine ; magasin ; enseigne)
- Éteindre ses appareils non obligatoires pendant la pause déjeuner (lumières, petits appareils électroniques)
- Installer des mitigeurs aux robinets
- Récupérer l'eau pour arroser ses plantes et nettoyer le sol
- Souscrire à un contrat d'énergie verte auprès d'un fournisseur spécialisé
- Remplacer les produits d'entretien par des produits labélisés non nocifs pour l'environnement et pour la santé
- Installer des multiprises à interrupteur
- Mettre en avant auprès de son personnel des possibilités de covoiturage ou d'utilisation des transports en commun

CRITÈRES RECOMMANDÉS

- Accepter les paiements par chèque, carte bancaire, chèque déjeuner, chèque vacances …
- Être accessible aux personnes en situation de handicap
- Disposer de sanitaires accessibles à la clientèle et aux personnes en situation de handicap
- Afficher les langues étrangères pratiquées
- Posséder des dépliants en anglais et éventuellement en d'autres langues
- Proposer ou mettre à disposition de ses clients des contenants vides non-consignés (cartons, emballages divers…)
- Recycler ses petits appareils électriques hors-service
- Utiliser du papier recyclé et/ou du papier issu de forêts gérées durablement
- Accueillir des apprentis ou stagiaires
- Fabriquer ses produits d'entretien naturels
- Disposer d'un parking aux alentours

COMMERCE

ÉPICERIE ; BOUTIQUE SOUVENIRS ; TABAC ; PRESSE ; …

En tant que commerce, certains critères particuliers doivent appliqués être pour adhérer à la charte. Ces critères sont énumérés ci-après, différenciés par leurs caractères obligatoires ou recommandés.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Avoir 50% de sa marchandise provenant de France
- Avoir 25% de sa marchandise provenant de la région SUD
- Avoir 10% de sa marchandise provenant des Hautes-Alpes

CRITÈRES RECOMMANDÉS

- Proposer de la vente en vrac
- Mettre en place un système de consigne
- Créer un rayon zéro déchet

HÉBERGEMENT

HÔTEL ; LOCATION ENTRE PARTICULIERS ; GÎTE ; CHAMBRE D'HÔTE ; ...

En tant qu'hébergement, certains critères particuliers doivent être a appliqués pour adhérer à la charte. Ces critères sont énumérés ci-après, différenciés par leurs caractères obligatoires ou recommandés.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Installer des Nudge* sur le développement durable
- Ne pas laver systématiquement les linges de bains pour un même client
- Favoriser la réparation du matériel au remplacement
- Lors du renouvellement d'appareils électroménagers d'occasion, s'orienter vers des appareils plus économes en énergie
- Mettre en évidence le transport doux (horaires de bus, flyers location de vélo, ...)

*outil incitatif permettant de diriger un consommateur vers une prise de décision qui s'inscrit dans l'intérêt collectif

CRITÈRES RECOMMANDÉS

- Avoir un label éco-certifié (la Clef Verte, Ecogite, Ecolabel, ...)
- Proposer des hébergements accessibles aux personnes en situation de handicap
- Avoir une démarche d'isolation qualitative de son logement
- Installer des équipements économes en eau (pommeau de douche, mousseur de robinet, chasse d'eau économique, bouteille dans le réservoir des WC, ...)

LOCATION SKI

En tant que magasin de location de ski, certains critères particuliers doivent être appliqués pour adhérer à la charte. Ces critères sont énumérés ci-après, différenciés par leurs caractères obligatoires ou recommandés.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Participer à la collecte ponctuelle du matériel de ski usagé organisé par la SMICTOM
- Recycler son matériel de sport dans la filière adaptée

CRITÈRES RECOMMANDÉS

/

PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS

ÉCOLE DE SKI FRANÇAIS ; ACCOMPAGNATEUR D'ACTIVITÉS (CANYONING, PARAPENTE, CHIEN DE TRAÎNEAU) ; ACCOMPAGNATEUR DE MOYENNE MONTAGNE ; LOCATION DE VÉLO ; ...

En tant que prestataire d'activité, certains critères particuliers doivent être appliqués pour adhérer à la charte. Ces critères sont énumérés ci-après, différenciés par leurs caractères obligatoires ou recommandés.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Sensibiliser sur la gestion des déchets et prévoir des sacs poubelles ou des méthodes de récupération des déchets pendant l'activité si nécessaire
- Sensibiliser sur l'importance de préserver la nature pour pérenniser la pratique de son activité

CRITÈRES RECOMMANDÉS

- Si une collation est offerte, réaliser celle-ci à partir de produits locaux
- Rendre l'activité accessible aux personnes en situation de handicap

PRODUCTEUR : ACCUEIL FERMIER

Tous producteurs déjà signataire du label "Bienvenue à la ferme" répond déjà à l'ensemble de ces critères.

En tant que commerce, certains critères particuliers doivent être appliqués pour adhérer à la charte. Ces critères sont énumérés ci-après, différenciés par leurs caractères obligatoires ou recommandés.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Proposer quasi exclusivement des produits issus de son exploitation (au moins 80%)
- Si une petite partie de revente est faite (jusqu'à 20%), le préciser clairement en spécifiant l'origine
- Encourager ses clients à venir avec leurs propres contenants

CRITÈRES RECOMMANDÉS

- Proposer un circuit de visite commenté de l'atelier de fabrication
- Posséder un stand de vente accessible aux personnes handicapées
- Proposer des sanitaires (privés ou publics) sur place ou dans un rayon de 200 m
- Proposer de la vente en vrac
- Proposer un système de consigne
- Remplacer le bolduc par du raphia naturel

RESTAURATION

RESTAURANT ; SNACK ; BAR ; TABLE D'HÔTE ; …

En tant que restaurateur, certains critères particuliers doivent être appliqués pour adhérer à la charte. Ces critères sont énumérés ci-après, différenciés par leurs caractères obligatoires ou recommandés.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Proposer une cuisine en partie ou exclusivement locale (50% des produits utilisés sont locaux : régionaux ou alpins)
- Proposer une carte des vins suggérant de manière significative et prioritaire les vins de la région, et en proposer au verre
- Appliquer la loi du « Doggy Bag » en vigueur depuis 2021 qui consiste à fournir aux clients demandeurs des contenants réutilisables ou recyclables pour emporter le reste de leurs repas ou de leurs boissons

CRITÈRES RECOMMANDÉS

- Sensibiliser à la modération de la consommation d'alcool et mettre à disposition des alcootests
- Proposer un menu enfant mettant en valeur les produits du territoire
- Mettre en place des Too good To go

SIGNATURE

RÉALLON RESPONSABLE

Le présent document est établi en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Je,

soussigné

NOM, Prénom :
Raison sociale :
Adresse postale :
Code postal :
Tél, Portable :
Mail:
Site internet, Réseaux sociaux :

certifie exacts les renseignements mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissance de la charte contenant 6 pages, m'engage à la respecter et, en cas de fermeture de mon activité, à prévenir la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon dans les plus brefs délais.

SIGNATURE

SIGNATURE

RÉALLON RESPONSABLE

Le présent document est établi en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Je,

soussigné

NOM, Prénom :
Raison sociale :
Adresse postale :
Code postal :
Tél, Portable :
Mail:
Site internet, Réseaux sociaux :

certifie exacts les renseignements mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissance de la charte contenant 6 pages, m'engage à la respecter et, en cas de fermeture de mon activité, à prévenir la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon dans les plus brefs délais.

SIGNATURE